



Le Népenthes – Conditions Générales de Vente

Article 1 - Durée du Séjour : le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 - conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au NEPENTHES un acompte de 33% du montant total du prix de la location et un exemplaire du contrat signé à renvoyer sous huitaine. Un exemplaire du contrat est à conserver par le client.

Le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du NEPENTHES. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au NEPENTHES.

Article 3 - Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou e-mail à l'attention du NEPENTHES.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au NEPENTHES pour toute annulation intervenant moins de 30 jours avant le jour d'arrivée dans les lieux. L'acompte reste valable un an si l'annulation intervient au moins 30 jours avant le jour d'arrivée dans les lieux.

b) Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer du logement. L'acompte reste acquis au NEPENTHES qui demandera le paiement du solde du séjour.

b) si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au NEPENTHES. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 - Annulation par le NEPENTHES : le NEPENTHES reverse au client l'intégralité des sommes versées.

Article 5 - Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir.

Article 6 - Règlement du solde : le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 7 - Taxe de séjour : la taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du NEPENTHES qui la reverse ensuite à la Mairie.

Article 8 - dépôt de garantie ou caution: en période de hors saison uniquement, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le contrat, est demandé pour les personnes résidant pour des séjours d'au moins 4 semaines. Ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations ont été constatées.

Article 09 - utilisation des lieux : le client devra assurer le caractère paisible de la résidence et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 10 - capacité : le présent mentionne le nombre maximum de personnes autorisées dans le logement. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le NEPENTHES est en mesure de refuser toute personne supplémentaire.

Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 - animaux : le présent contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique.

En cas de non respect de cette clause par le client, le NEPENTHES peut refuser l'accès des lieux aux animaux. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 - assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 13 - paiement des charges : en fin de séjour, le client doit acquitter, auprès du NEPENTHES, les charges non incluses dans le prix du séjour. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat, et un justificatif est remis par le propriétaire.

Article 14 - litiges : toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise au propriétaire dans les trois jours suivant la date du début du séjour. Toute autre réclamation doit lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre ou par e-mail.

Article 15 - Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le NEPENTHES s'engage à ne pas transmettre, les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.